

Conditions générales de vente

L'organisme de formation Ogletree Deakins, sis 58 bis rue La Boétie 75008 Paris, SIRET 82775498700036, organise et dispense des formations professionnelles. Son activité de dispensateur de formation est enregistrée auprès de la DRIETS Ile de France – Unité départementale de Paris sous l'agrément n°11755672575.

La signature par le Client des présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») emporte leur acceptation pleine et entière. Les CGV prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord cadres ou accord commercial spécifique réalisé avec le client. Tous autres documents du cabinet Ogletree Deakins tels que prospectus, catalogues, n'ont qu'une valeur indicative. Le fait que le cabinet Ogletree Deakins ne se prévale pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

1 - Inscription

Pour bénéficier d'une action de formation dispensée par le cabinet Ogletree Deakins, l'inscription du participant doit être sollicitée auprès du service Formation :

- par téléphone au 01 86 26 27 42,
- par courrier électronique à l'adresse : formation@ogletreedeakins.com
- ou par courrier postal à l'adresse : Ogletree Deakins - 58 bis rue La Boétie 75008 Paris.

Chaque formation donne lieu à l'élaboration d'une proposition de formation avec devis, établie sous forme de convention. La convention sera libellée au nom du client.

La facturation sera établie au nom du client figurant sur ladite convention de formation. Dans l'hypothèse d'un financement total ou partiel de la formation par un organisme tiers, l'entreprise cliente se chargera directement des démarches et communication de documents auprès de cet organisme. L'inscription à la formation sera prise en compte à réception de la convention ainsi que des présentes CGV dûment signés et portant cachet commercial. Toute inscription à une action de formation dispensée par Ogletree Deakins emporte acceptation des présentes CGV.

2. Convocations et participation à la formation

Les convocations individuelles précisant la date, le lieu et les horaires de formation seront adressées soit directement aux participants, soit au responsable formation de la société cliente, qui se chargera de les transmettre aux participants. Pour les formations en distanciel, un lien d'invitation Teams est envoyé avant le démarrage de la session et il appartient au participant de s'assurer de la bonne configuration de son matériel informatique, avant la formation. Dans ce cas, le participant peut faire usage de son droit à l'image et, s'il le souhaite, il peut se connecter à la session de formation sans utiliser le mode visio.

Les formations inter-entreprise peuvent se dérouler au sein de notre bureau parisien, dans une salle spécifique mise à disposition ou en distanciel. Les formations intra-entreprise (sur mesure) peuvent se dérouler dans les locaux déterminés par l'entreprise commanditaire, au sein de notre bureau parisien ou en distanciel.

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation sera éditée pour chaque participant.

3. Annulation – Remplacement

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sous réserve d'en informer par écrit le cabinet Ogletree Deakins, avec copie par mail à formation@ogletreedeakins.com, et de lui transmettre les noms et coordonnées du ou des remplaçants au plus tard la veille de la formation.

Pour être prise en compte, toute annulation, sans frais, d'inscription doit être sollicitée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courriel avec accusé de réception à formation@ogletreedeakins.com, reçu au plus tard quatorze [14] jours calendaires avant la date de la formation (ou du premier module pour un cycle ou une formation à distance). En cas d'annulation de l'inscription dans un délai inférieur à quatorze [14] jours calendaires avant la date de formation, le montant de l'inscription reste dû en totalité au Cabinet Ogletree Deakins. Toute formation à laquelle le participant ne s'est pas présenté ou n'a assisté que partiellement est due en totalité.

4. Tarifs – Paiement

Tous les tarifs sont indiqués en euros hors taxes. Ils seront majorés des droits et taxes en vigueur.

Nos tarifs comprennent la formation, la documentation pédagogique remise pendant la formation, les fichiers électroniques mis à disposition le cas échéant. Pour toutes questions concernant nos conditions tarifaires, n'hésitez pas à contacter notre service Formation :

- par téléphone au 01 86 26 27 42
- par courrier électronique à : formation@ogletreedeakins.com.

Les tarifs indiqués n'incluent pas les frais de déplacement, de séjour, de restauration engagés par les participants et, pour les formations intra-entreprise les frais engagés par les formateurs.

La signature de la convention de formation vaut engagement du client. Tout client s'engage à respecter les modalités de paiement telles qu'elles sont énoncées dans les présentes CGV. La facture sera libellée au nom du client et elle sera due à réception. Pour les règlements par virement, les coordonnées bancaires du cabinet Ogletree Deakins figurent sur la facture.

À défaut de paiement d'une seule facture à son échéance, l'intégralité des sommes dues par le Client deviendra immédiatement exigible.

Toute facture recouvrée par nos services contentieux sera majorée, à titre de clause pénale non réductible au sens de l'article 1231-5 du Code Civil, d'une indemnité fixée à 15 (quinze)% du montant des sommes exigibles.

5. Responsabilité et indemnités

L'entreprise cliente, ou selon le cas le participant, s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice du cabinet Ogletree Deakins ou des participants.

6. Droit de contrôle de l'Institut National de la Consommation

Le cabinet Ogletree Deakins se réserve le droit, si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique, d'annuler cette formation au plus tard quatorze [14] jours calendaires avant la date prévue.

Le cabinet Ogletree Deakins se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Le cabinet Ogletree Deakins se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit :

- de refuser toute inscription ou accès à un Client qui ne serait pas à jour de ses paiements
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.

58 bis rue la Boétie - 75008 Paris | Téléphone : 01 86 26 27 42 | TOQUE R034 | ogletree.fr

Paris | Lyon | Nantes | Bordeaux

7. Propriété intellectuelle

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la formation, le Client et les participant s'interdisent de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des tiers (non-participants aux formations Ogletree Deakins), lesdits supports et ressources pédagogiques sans l'autorisation expresse, préalable et écrite du cabinet Ogletree Deakins. Sont donc seules autorisées la reproduction et la copie du contenu prévues par le Code de Propriété Intellectuelle sur un écran ou une copie unique papier à fin d'archives ou d'utilisation dans le strict prolongement de la formation, au bénéfice strictement personnel du participant concerné.

8. Protection des données personnelles

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 imposent des obligations aux organisations françaises qui traitent des données relatives aux individus (les « données personnelles »). Ce traitement inclut la détention, l'organisation, l'utilisation ou la divulgation des données personnelles.

Dans le cadre de notre mission, nous pouvons être amenés à traiter les données personnelles que nous recevons sur vous ou sur vos dirigeants ou salariés, ou celles que vous nous fournissez sur d'autres personnes. Les données personnelles en notre possession peuvent être stockées sur des serveurs et consultées par d'autres bureaux situés en dehors de France, mais également en dehors de l'Espace économique européen (« EEE »), sauf demande expresse et écrite du client de conserver ces données en EEE. Les données personnelles seront traitées dans les bureaux d'Ogletree Deakins situés hors de l'EEE (hormis dans le cas précité d'une demande expresse du client), dans le respect des mêmes règles de confidentialité que celles en vigueur en France.

Dans le cadre d'une prestation de formation dispensée par le cabinet Ogletree Deakins, les données sont traitées principalement pour les finalités suivantes :

- la gestion des inscriptions aux formations (envoi par mail des informations relatives à la formation – programmes, invitations, convocations, devis, questionnaires conventions de formation, feuilles de présence attestation de formation, facturation).
- l'envoi d'invitations aux événements et formations organisés par le cabinet Ogletree Deakins et / ou ses partenaires.

La société cliente s'engage à informer chaque participant que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de formation du cabinet Ogletree Deakins.

Les types de données collectées sont notamment les noms, prénoms, coordonnées professionnelles, fonctions, anciennetés dans le poste ou niveau des participants. Ces données à caractère personnel ne seront communiquées qu'au service Formation dédié du cabinet Ogletree Deakins (avocats formateurs, référent pédagogique, référent handicap, assistants administratifs) ainsi qu'au service Facturation.

Le cabinet Ogletree Deakins conservera les données liées au parcours de formation et à l'évaluation des acquis du stagiaire pendant les durées strictement nécessaires, et en conformité avec le règlement général des données personnelles.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Pour ce faire, vous pouvez vous adresser par écrit au cabinet Ogletree Deakins - 58 bis rue La Boétie 75008 Paris ou par mail : formation@ogletreedeakins.com. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Votre demande devra alors être accompagnée d'un titre d'identité signé.

9. Courrier électronique

Sauf indication contraire de votre part, vous convenez que nous pouvons communiquer avec vous par courrier électronique.

Cette politique décrit la manière dont le cabinet Ogletree Deakins s'engage à collecter, utiliser et protéger vos données personnelles.

Vous pouvez exercer, conformément aux dispositions des articles 39, 40, 41, et 42 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vos droits d'accès, de rectification et d'opposition en vous adressant par courrier à Ogletree Deakins - 58 bis rue la Boétie 75008 Paris ou par email à l'adresse formation@ogletreedeakins.com.

10. Contestation ou différend

Pour toute réclamation ou remarque sur notre prestation de formation ou sur notre offre de formation, les candidats et entreprises clientes peuvent contacter le cabinet Ogletree Deakins via le formulaire de réclamation / contact en ligne accessible sur notre site internet : <https://ogletree.fr/contact/>

Dans l'hypothèse où une contestation ou un différend relatif aux présentes CGV ou à la convention de formation interviendrait entre la société cliente et le cabinet Ogletree Deakins, les parties conviennent de rechercher une solution amiable au besoin en recourant auprès de Monsieur le Bâtonnier du Barreau de Paris.